

# ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ – A.E.P.S.



[www.aeps-ch.org](http://www.aeps-ch.org)

**suva**

Mehr als eine Versicherung

**Urs Näpflin, Dr phil.**

Suva, Gestion de la santé dans l'entreprise  
Lucerne

# Fondation de l'A.E.P.S.: dates clés



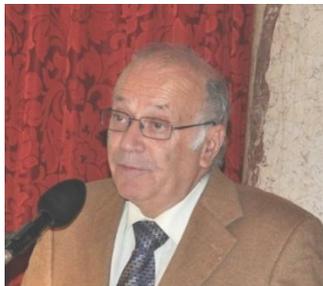
- 1970: Club Européen de la Santé (C.E.S.)
- 1992: création de la section suisse du C.E.S.
- 2004: changement de nom, statut d'association: A.E.P.S.

## L'A.E.P.S.

- est une association à but non lucratif dont le siège se situe à Bruxelles
- est organisée en réseau et dispose de plusieurs sections, notamment en Suisse, en Allemagne, en France, au Luxembourg et en Italie

# Section suisse de l'A.E.P.S.

## **Président:**



Prof. Dr Roger Darioli  
Prof. hon., Faculté de biologie et de  
médecine, UNIL, Lausanne

**Président du jury:** Lukas Weber  
Chef de projet, Promotion Santé Suisse

## **Activités:**

- Prix suisse: «Santé-Entreprise» de l'A.E.P.S.
- Diffusion d'exemples de bonnes pratiques

## **Financement:**

Cotisations des membres; subventions;  
dons et legs

# Objectifs

1. Développer et favoriser les échanges entre les pays européens dans le domaine de la santé, et particulièrement dans celui de sa promotion
2. Rechercher des solutions aux problèmes de santé
3. Promouvoir la collaboration
4. Encourager et récompenser des initiatives et/ou des projets dans le domaine de la promotion de la santé (en entreprise), notamment par l'attribution du prix «Santé–Entreprise» à des entreprises et des institutions.

# Prix «Santé-Entreprise»



Section suisse: A.E.P.S.  
www.aeps-ch.org  
Centre Collaborateur de l'O.M.S.

**ASSOCIATION EUROPEENNE POUR LA PROMOTION DE LA SANTE – A.E.P.S.**  
(Association internationale sans but lucratif)

**EUROPEAN ASSOCIATION FOR THE PROMOTION OF HEALTH – E.A.P.H.**  
(International non-profit association)

## Mise au concours des

## Prix « Santé-Entreprise » 2012

L'Association Européenne pour la Promotion de la Santé « AEPS », Section suisse, met au concours trois prix d'une valeur totale de 25'000.- CHF pour un programme de promotion de la santé ou prévention dans une entreprise, une administration ou toute autre institution.

**1<sup>er</sup> prix : 15'000.- CHF**

**2<sup>ème</sup> prix : 7'500.- CHF**

**3<sup>ème</sup> prix : 2'500.- CHF**

La priorité sera accordée à des interventions qui peuvent engendrer un impact positif sur la santé des personnes cibles. La sélection des travaux sera établie par un jury.

Annonce des candidatures : Les recommandations pour le dépôt du dossier de candidature sont disponibles pour téléchargement sur le site web de l'AEPS : [www.aeps-ch.org](http://www.aeps-ch.org)

# Lauréats 2011

## Wir stärken uns den Rücken

(Nous nous serrons les coudes)

Markus Sidler, Coopérative Migros Lucerne



## Prévention du burn-out

Philippe Maire, Résidence Bellerive Sàrl,  
Cortailod

Prévention du burn-out dans un EMS



## Parler d'alcool au travail

Jean--Michel Gautier / Thomas Foery  
Implenia Management SA, Dietlikon

Parler d'alcool en entreprise ?



Implenia

Berne, le 30 janvier 2012

# Autres lauréats

- **Vivre sereinement sa maternité: un exemple dans le monde de l'horlogerie** - Stern Créations, Genève
- **Santé Plus** - Manor, Lucerne et Bâle
- **Service pour l'aménagement ergonomique des places de travail**, Centre hospitalier, Bienne
- **Accueil et Intégration** - DMB SA, 1219 Le Lignon, Genève
- **Programme multifactoriel de promotion de la santé destiné aux collaborateurs 40plus** - Helvetia Assurances, 4052 Bâle
- **Bouger c'est possible – Toujours!** - La Poste Suisse, PostLogistics, Berne

# Critères d'évaluation

## 1) Critères d'acceptation du dossier (oui / non)

L'intervention de promotion/prévention doit:

- 1.1 se dérouler dans une collectivité professionnelle en Suisse
- 1.2 avoir été implémentée dans le milieu
- 1.3 être présentée par l'entreprise / l'institution dans laquelle se déroule l'intervention
- 1.4 être présentée par l'entreprise / l'institution dans laquelle se déroule l'intervention

## 2) Critères d'évaluation (1 à 5 points)

L'action de promotion/prévention devrait:

- 2.1 être innovatrice
- 2.2 être fondée sur une méthodologie appropriée
- 2.3 faire mention des critères de succès, avoir mesuré ces critères et montré des résultats
- 2.4 être applicable par d'autres entreprises (exemple de bonnes pratiques)
- 2.5 toucher un large spectre d'employés
- 2.6 se dérouler à l'échelle individuelle et au niveau structurel
- 2.7 être développée et mise en œuvre avec la participation des employés concernés

# Nous vous invitons à faire connaître l'A.E.P.S. aux entreprises



[www.aeps-ch.org](http://www.aeps-ch.org)